



- LÉGENDE**
- Les enseignes prohibant le stationnement T-075 doivent être installées aux 10m entre douze (12) et quatorze (14) heures avant le début de la période d'interdiction de stationner
 - Les enseignes arrât interdit doivent être installées aux 10m entre douze (12) et quatorze (14) heures avant le début de la période d'interdiction de stationner
 - Glissières de béton amovibles de type "New-Jersey"
 - Repère visuel T-RV-7 avec bandes orange type VII et bandes blanches type III aux 5m
 - Repère visuel T-RV-7 avec bandes orange type VII et bandes blanches type III aux 10m
 - Repère visuel T-RV-10 avec bandes orange type VII et bandes blanches type III aux 5m
 - Repère visuel T-RV-10 avec bandes orange type VII et bandes blanches type III aux 10m
 - ▨ Zone de travail
 - ◇ Dimension minimale des panneaux selon le tableau 1.9-1 du tome V des Normes de la signalisation Routière
 - ◇ Selon la planche TLDU007 du tome V des Normes de la Signalisation
- Vitesse affichée 60 km/h ou moins



Dessinateur: **Jean-Louis Charest**
 Préparé par: **Judith Dagenais, ing.**
 Vérifié par: —

aucune échelle

PROJET **45 Westminster**

DESCRIPTION

Fermeture complète
Avenue Westminster S.
Entre Avon rd. et chemin Ainslie
Montréal Ouest

CLIENT **J. Piccioni Inc.**



Les Entreprises J. Piccioni inc.

No DE PROJET

IDENTIFICATION DESSIN
LOC21004AW-1

Sceau

A	M	J	ÉMIS POUR
21	05	05	Pour installation
21	09	24	Pour installation

1/2